



Le secrétaire d'Etat
chargé de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Le 16 janvier 2017

Lancement du Programme d'Aide à l'accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE)

Thierry Mandon, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a signé le 16 janvier 2017 une convention avec le Collège de France et la Chancellerie des universités de Paris portant création du Programme d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE).

Alerté par les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des universitaires dont les libertés académiques, voire la vie même, sont menacées, Thierry Mandon a décidé de créer un Programme permettant de favoriser l'accueil des chercheurs et enseignants-chercheurs étrangers en situations d'urgence, à l'instar de dispositifs existant de longue date aux Etats-Unis, au Royaume-Uni ou, plus récemment, en Allemagne.

Conçu à partir du rapport de Liora Israël, remis le 22 septembre 2016, la création du Programme a été annoncée au colloque de rentrée du Collège de France « Migrations, réfugiés, exil », le 13 octobre, et sera porté par le Collège de France. En lien avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les organismes de recherche publics, ce Programme sera également accompagné par un Comité de parrainage de haut niveau, dont la préfiguration a été confiée à Edith Heard, professeure au Collège de France, et Alain Prochiantz, administrateur du Collège de France.

Renouant avec la tradition d'accueil de la France, notamment en faveur des intellectuels, le Ministère de l'Éducation nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR), souhaite promouvoir un programme ambitieux et innovant, dont le développement sera assuré en lien avec la société civile. Le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a ainsi alloué une dotation initiale d'un montant d'1 million d'euros et la création de trois emplois à ce programme.

« L'accueil des scientifiques en situation d'urgence est une responsabilité que la France se doit de soutenir et de porter avec l'appui de la société civile. Il en va de notre honneur et je dirais même qu'il s'agit là d'un devoir historique. Faisons « mémoire d'avoir été étranger » » (Paul Ricoeur)

Le Programme bénéficie également du soutien de nombreux partenaires, à commencer par la Chancellerie des universités de Paris, qui met à disposition du Programme des locaux à la Sorbonne, et la Mairie de Paris, qui en assurera la rénovation.

La convention entre le MENESR, le Collège de France et la Chancellerie des universités portant création du programme a été signée ce lundi 16 janvier 2017 et le comité de parrainage s'est réuni pour la première fois à cette occasion.

Un nouveau rendez-vous est fixé début mars 2017 pour lancer les partenariats avec les institutions publiques et privées et les représentants de la société civile, qui soutiennent le projet.

Cabinet du secrétaire d'Etat
Secretariat presse - 01 55 55 84 24
secretariat.presse@recherche.gouv.fr

@sup_recherche